

**Conférence de presse**

**Les jeunes : un danger, vraiment?**

**30 juin 2011**

La Commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme s'étonne et s'inquiète, à l'instar des nombreux signataires qui soutiennent son point de vue (voir ci-après), des différentes mesures adoptées au Nord comme au Sud du pays ; mesures qui sous l'objectif apparent de maintien de l'ordre public et de sécurité des citoyens intègrent des dispositifs menaçant les libertés du public qu'elles ciblent : les jeunes.

Parmi ces mesures, la Commission retient particulièrement certaines d'entre elles pour leur caractère attentatoire au respect de la vie privée, à la liberté de circulation, à l'accès à la culture et aux loisirs :

- les couvre-feux et l'interdiction de regroupement imposés aux jeunes dans de plus en plus de communes ;
- l'appel au repérage de la « radicalisation des jeunes » lancé par la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom en janvier 2011 ;
- le programme VIP -« Very Irritating Police »- développé sur la côte depuis avril dernier ;
- les mesures proposées récemment, à nouveau par Annemie Turtelboom, pour gérer les parcs récréatifs et en interdire l'accès à différents jeunes ;

À la veille des vacances scolaires d'été, la Commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme craint une recrudescence de ces mesures « anti-jeunes » et tire la sonnette d'alarme. En effet, durant les prochaines semaines, des jeunes de tout âge et de toute origine vont « envahir » les jardins publics, les parcs de loisirs, les plages et autre lieu de détente. Seul(e), en couple, en groupe ou en grappe, ils feront résonner ces lieux de leurs éclats : des rires, de la colère, du bruit, des insultes, des disputes ou des démonstrations d'amitié. Faudra-t-il pour autant percevoir ces jeunes comme une menace à la quiétude des « adultes » et multiplier les moyens pour les cantonner dans leur quartier ?

Sans pour autant tomber dans l'angélisme et prétendre que les jeunes ne se rendent jamais coupables d'infractions ou d'incivilités, la Commission jeunesse tient à attirer l'attention des médias sur un point central : la systématisation des politiques de suspicion et de contrôle à l'égard des jeunes dans l'espace public posent la question de la place que l'on veut bien accorder à ces derniers dans notre société démocratique.

Une société qui prône le jeunisme dans bien des domaines (performances intellectuelle ou physique, mode, culture pop,...) mais qui peine à intégrer réellement les moins de 25 ans dans son espace public. Et qui oscille entre l'envie de considérer les jeunes comme un facteur d'avenir...ou une source de danger ; la dernière l'emportant régulièrement sur le premier.

Cette image du jeune inévitablement perturbateur, cet amalgame entre jeunesse et délinquance se retrouve assez fréquemment dans les médias et est entretenu par les décisions prises au niveau politique. Voilà pourquoi la Commission jeunesse tient à

interpeller les représentants du monde politique et médiatique quant au fait que leur travail participe à la vision qu'a la société de sa jeunesse. Dès lors, cet été, lorsqu'il s'agira d'adopter une mesure en urgence ou de rédiger des articles suite à un fait divers qui impliquerait des jeunes, il sera utile d'être attentif à ce qu'ils ne véhiculent pas des clichés artificiellement insécurisant sur ceux-ci. Un jeune a le droit au même titre qu'un adulte de s'exprimer et de ne pas être jugé d'emblée.

avec le soutien de :

*Le Service Droit des Jeunes  
Défense des Enfants International - DEI  
La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant- CODE  
Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - CEMEA  
Samarcande AMO, Bruxelles  
Atmosphères-AMO, Bruxelles  
Infor Jeunes asbl, Bruxelles  
Dynamo AMO, Bruxelles  
Color'Ados AMO, Braine-l'Alleud  
Globul'In AMO, Dinant  
Ixelles Jeunes asbl, Maison de Jeunes XLJ  
Fatima Zaitouni, Directrice de SOS Jeunes-Quartier Libre AMO, Bruxelles  
Valérie-Anne ADAM, pour l'AMO MIC-ADOS, Marche-en-Famenne  
Françoise Penet, Directrice de l'asbl DINAMO, Dinant  
Marc De Koker, Directeur de l'AJQP AMO, Anderlecht  
Catherine Otte, directrice de l'asbl Seuil, Service d'accrochage scolaire  
Daniel Detemmerman, directeur du Centre de Formation d'Animateurs CFA asbl  
Benoit de Decker, Directeur de Solidarité asbl  
Christian Defays, directeur au CARPE (service de l'Aide à la Jeunesse)  
France Vilain, directrice du Spep STAR, Nivelles  
Xavier Verstappen, pour le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse - CAAJ de Bruxelles  
Dan Kaminski, Professeur à l'Université Catholique de Louvain  
Prof. Els Dumortier, Département Criminologie, Vrije Universiteit Brussel  
Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile, professeur émérite à l'UCL  
Pascale Jamoulle, dr en anthropologie, responsable du Certificat universitaire "Santé mentale en contexte social :  
précarité et multiculturalité"  
René Beaulieu, Josiane Fransen, Nathalie Gérard, Bernard Hengchen, Professeurs à la Helha, Institut Cardijn,  
LLN  
Philippe Mary, professeur de criminologie à ULB  
Dominique De Fraene, directeur du centre de recherches criminologiques de ULB  
Sandrine YODTS, attachée à la Direction de l'Egalité des Chances, Ministère de la Communauté française  
Myriam Katz, journaliste  
Michel Torrekens, journaliste  
Micheline Roelandt, psychiatre  
Carole Laduron, éducatrice  
Olivier Gatti, psychologue  
Sébastien Godart, éducateur  
Pauline Kennes, employée à AFS Programmes interculturels asbl  
Marc Chambeau Formateur en travail social  
Anne Herscovici, députée Ecolo au parlement de la Région de Bruxelles-capitale*

### **Qui sommes-nous ?**

La Commission jeunesse de la Ligue des Droits de l'Homme est un lieu de réflexion et d'action qui traite des problèmes liés à tout ce qui touche spécifiquement aux jeunes (aide et protection de la jeunesse, enseignement, prise en charge des jeunes, etc.). Cette Commission aide donc à déterminer les prises de position officielles de la Ligue dans ces matières. Elle joue un rôle aussi bien de vigilance que d'information ou d'action dont le but est, d'une part, de s'assurer que les instruments nationaux et internationaux de protection de la jeunesse soient respectés et, d'autre part, d'œuvrer pour l'amélioration constante du sort réservé aux mineurs.

## Temps couvert pour les jeunes

*Article de Carla Nagels extrait de La Revue Nouvelle - février 2011 : Etat des droits de l'Homme en Belgique - Rapport 2010-2011 réalisé par la Ligue des droits de l'Homme*

Deux phénomènes, parmi d'autres, témoignent d'une conception particulière du « vivre ensemble » dans lesquelles les jeunes sont considérés *a priori* comme perturbants l'espace public et où la réaction institutionnelle semble non seulement disproportionnée mais, en outre, elle-même créatrice d'insécurité : il s'agit des thématiques des bandes urbaines et des couvre-feux.

La question des « bandes urbaines » a fait son apparition dans le débat public belge dans les années 90. En réaction à diverses infractions graves, une prise en charge ciblée, judiciaire et sociale, s'est progressivement mise en place. Dans ce contexte, de nombreux jeunes ont été fichés par la police. Ce recours au fichage est clairement disproportionné au regard du problème considéré et des jeunes effectivement concernés par ce problème. En effet, il existe au sein de la banque de données nationale générale de la police fédérale une base de données spécifique aux bandes urbaines (DBSBU) alimentée par les procès-verbaux envoyés par les zones de police. Plusieurs centaines (il est malaisé d'obtenir des chiffres précis) de jeunes bruxellois sont ainsi fichés. Ce fichage se fait sur base d'une circulaire du parquet datant de 1999, la « circulaire BU », qui cible toute personne ayant commis avec un complice deux des quatorze infractions énumérées dans la circulaire au cours des 6 derniers mois. Ces infractions sont très diverses : des coups et blessures au vandalisme... Cet étiquetage a comme conséquence que le jeune sera plus souvent contrôlé par les forces de l'ordre, soumis à des fouilles, alors qu'il n'est pas amené à savoir qu'il porte l'étiquette « BU ». Et qu'en cas de condamnation, il en sera tenu compte comme circonstance « aggravante ».

Au regard d'un phénomène des bandes urbaines somme toute assez limité, l'arsenal répressif est non seulement disproportionné mais surtout « rate » sa cible puisqu'il circonscrit mal le phénomène et qu'il est, de ce fait, contreproductif, voire source d'insécurité pour les jeunes, leurs familles mais aussi les citoyens en général.

Cette remarque peut s'appliquer mot à mot au phénomène des couvre-feux.

### **Le feu couve-t-il ?**

La pratique des couvre-feux est associée à des périodes de troubles extrêmes (guerres, émeutes...). Pourtant, ceux-ci fleurissent depuis quelques années en Communauté française. En 2010, les jeunes de Bernissart, Bassenge, La Louvière et Seraing y ont été soumis. Les textes instaurant cette mesure, votés sans réel débat au sein des instances concernées, sont hautement variables quant à leur contenu. En effet, les bourgmestres se trouvent face à un dilemme juridique. Au regard du critère de proportionnalité manié par le Conseil d'Etat, la mesure doit être extrêmement bien délimitée (qui, quand, où, pourquoi) puisqu'elle porte indubitablement atteinte aux libertés individuelles. Mais plus ces critères sont respectés, plus ils sont discriminants. La lecture des différents règlements communaux instaurant des couvre-feux matérialise le problème. Soit ils font explicitement référence aux mineurs d'âge ou à une classe d'âge, soit ils font

référence à un « groupe », de 2 à 5 personnes en général. Mais, dans ce dernier cas, une lecture attentive montre clairement qu'il s'agit de viser des jeunes. L'argumentaire développé pour justifier leur instauration fait référence, par exemple, aux « *diverses mesures socio-éducatives destinées à prévenir ces phénomènes qui se révèlent infructueuses* ». Ce qui témoigne également du fait que lesdites mesures ont pour objectif de lutter contre l'insécurité et la délinquance et non d'œuvrer à l'émancipation des jeunes...

Mais les jeunes sont-ils encore considérés comme des citoyens à part entière ayant le droit de se mouvoir, comme tous les autres, dans l'espace public ? On peut en douter à la lecture de certains règlements communaux: « *Considérant que la population (...) porte régulièrement à la connaissance de la police la présence nocturne dans les rues, lieux et édifices publics, de mineurs d'âge qui (...) dérangent la quiétude des habitants par des bruits, des 'petites incivilités' et par la création d'un sentiment d'insécurité* » En fait, 'certains' jeunes semblent visés de manière privilégiée : ceux qui « *en dehors de toute raison liée à des activités 'normales' (familiales, sportives, scolaires, culturelles, associatives)* » occupent l'espace public, c'est-à-dire ceux pour qui cet espace est, au-delà de la mobilité, également synonyme de socialité. Ces jeunes qui bien souvent n'ont d'autres choix que d'être dans la rue puisqu'ils n'ont accès ni à des endroits privés ni à des activités structurées, faute de moyens.

Les communes ont à leur disposition l'arsenal nécessaire pour faire face à certaines situations – la police a évidemment le droit d'intervenir face à n'importe quel citoyen dont elle estime qu'il perturbe l'ordre public. Sur cette base, les mesures de couvre-feux semblent bien démagogiques puisque, loin de s'attaquer aux causes du problème, elles ne visent que ses effets visibles et stigmatisent une fois de plus les jeunes comme étant source de tous les problèmes rencontrés.

1. les « Very Irritating Police »
2. les centres récréatifs et les « jeunes turbulents »
3. les couvre feux
4. la radicalisation des jeunes

-1-

## Une « Very Irritating Police » à la Côte cet été

Rédaction en ligne

Le Soir, mardi 19 avril 2011, 13:24

Les jeunes « qui traînent en rue » seront « harcelés » par des patrouilles VIP – pour Very Irritating Police – cet été dans la zone Nieuport-Coxyde-La Panne. Le Conseil de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles est choqué.



La police de la zone Nieuport-Coxyde-La Panne va mettre en œuvre dès l'été des patrouilles VIP, pour Very Irritating Police, annonce La Dernière Heure mardi. L'objectif : tenir à l'oeil les jeunes qui occasionneraient des troubles.

La mission des policiers consistera à identifier les « jeunes qui traînent en rue » et à les harceler sans les perdre de vue de toute la journée, à les contrôler à de nombreuses reprises et à leur faire comprendre qu'on ne les lâchera pas et qu'on ne tolérera aucune nuisance ni aucun rassemblement bruyant.

Seront particulièrement visés les jeunes francophones du nord de la France (Lille, Dunkerque, Tourcoing) et de Wallonie (Mons, La Louvière, Charleroi).

### Risque de stigmatisation

Son nom sonne comme une véritable provocation et ce dispositif policier discriminatoire, stigmatisant et contre-productif, ouvre la voie à de dangereuses dérives abusives, estime le Conseil de la Jeunesse.

Le dispositif risque de cristalliser les tensions entre jeunes et policiers, avec comme résultat une situation inverse à l'objectif de départ, dit le Conseil, ajoutant que la concertation vaut toujours mieux que la confrontation.

L'investissement financier et humain consenti dans ce projet serait sans doute bien plus utile s'il était investi dans la mise en place d'un réel projet par et pour les jeunes : structures et éducateurs compétents sont prêts à s'investir, affirme encore le Conseil, qui appelle les autorités responsables à ne pas tomber, « une fois de plus vis-à-vis des jeunes », dans ces dérives sécuritaires.

(belga)

## Very Irritating Police en Belgique

(19/04/2011) La Dernière Heure



© DEMOULIN

- [Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française proteste](#)

### **Pour la première fois en Belgique, le programme *Police Très Ennuyeuse* appliqué cet été sur la côte belge**

**COXYDE** La police de La Panne, Coxyde et Nieuport sera la première, cet été, à appliquer en Belgique le très controversé programme VIP pour : *Very Irritating Police* (ou : *Police Très Ennuyeuse* ), aux jeunes qui occasionneraient des troubles et nuisances sur les territoires de ces communes.

L'info est confirmée par le chef de la zone de police Westkust, le commissaire Nico Paelinck.

Le programme VIP, développé à Rotterdam, consiste pour les policiers à identifier systématiquement "*les jeunes qui traînent en rue*" et à les harceler sans jamais les perdre de vue de toute la journée ni leur laisser de répit, à les contrôler à de très nombreuses reprises, inlassablement, dans le but de faire comprendre de façon très concrète et insistante que la police

ne les lâchera pas et que rien ne sera toléré comme nuisances, rassemblements bruyants, graffiti, usages de drogue, tapages, casses et vandalismes, déchets et incivisme.

Notamment visés (pas pour des motifs linguistiques mais parce qu'ils sont traditionnellement très présents) : les "jeunes" du Nord-Pas de Calais... et de Wallonie. "*De VIP-agenten moeten de spreekwoordelijke luis in de pels worden van de overlastplegers*" , déclare clairement le commissaire Paelinck; ce qui peut se traduire par la promesse que les policiers qui seront chargés d'appliquer *Very Irritating Police* e doivent devenir "*les poux et les puces qui grattent dans la peau de ceux qui seraient sources de nuisances*" cet été sur la côte belge entre Nieuport et La Panne.

Le programme VIP de surveillance accrue, proche du harcèlement tel qu'il est pratiqué aux Pays-Bas, a fait l'objet de critiques en Belgique.

À l'Université de Gand, le professeur Jenneke Christiaens le juge "*stigmatisant pour les jeunes*", s'interroge sur sa légalité et estime que les policiers ne sont pas les mieux placés pour l'appliquer quand on pense aux enseignants, aux travailleurs sociaux, aux éducateurs.

Le commissaire Paelinck parle de "*jeunes de 14 à 25 ans*" qui, l'été, proviennent pour l'essentiel des banlieues de Lille, Dunkerke, Roubaix, Tourcoing, et de Wallonie : Mons, La Louvière, Charleroi, Liège.

L'été dernier, il était interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique après 22 h : les policiers de la zone Westkust avaient pour consignes de traquer "*les jeunes* " et vider systématiquement les canettes de bière et alcools des jeunes pris sur le fait. Nico Paelinck estime que la mesure "*était utile mais insuffisante.*"

Cet été, avec *Very Irritating Police* , "*nous passerons à la vitesse supérieure.*" La police Westkust a déjà passé commande d'un véhicule spécial, un Volvo de 285 chevaux. En outre : VIP inclut de photographier les jeunes concernés.

## Une Very Irritating Police braquée sur les francophones à la Côte cet été

mardi 19 avril 2011 à 13h27

*Dès cet été, la police de la zone Nieuport-Coxyde-La Panne va mettre en oeuvre des patrouilles VIP (Very Irritating Police). L'objectif: tenir à l'œil les jeunes qui occasionneraient des troubles.*

Ce programme développé aux Pays-Bas, consistera à identifier les "jeunes qui traînent en rue" et à les harceler sans les perdre de vue de toute la journée, à les contrôler à de nombreuses reprises et à leur faire comprendre qu'on ne les lâchera pas et qu'on ne tolérera aucune nuisance ni aucun rassemblement bruyant.

Seront particulièrement visés les jeunes francophones du nord de la France (Lille, Dunkerque, Tourcoing) et de Wallonie (Mons, La Louvière, Charleroi).

### Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française proteste

Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française se dit choqué par cette initiative. Son nom sonne comme une véritable provocation et ce dispositif policier discriminatoire, stigmatisant et contre-productif, ouvre la voie à de dangereuses dérives abusives, estime le Conseil.

Le dispositif risque de cristalliser les tensions entre jeunes et policiers, avec comme résultat une situation inverse à l'objectif de départ, dit le Conseil, ajoutant que la concertation vaut toujours mieux que la confrontation.

L'investissement financier et humain consenti dans ce projet serait sans doute bien plus utile s'il était investi dans la mise en place d'un réel projet par et pour les jeunes: structures et éducateurs compétents sont prêts à s'investir, affirme encore le Conseil, qui appelle les autorités responsables à ne pas tomber, "une fois de plus vis-à-vis des jeunes", dans ces dérives sécuritaires.

L'initiative a déjà été critiquée par le professeur Christiaens, de l'université de Gand, qui la juge stigmatisante et s'interroge sur sa légalité.

### **La tolérance zéro est contre-productive**

La tolérance zéro à l'égard des jeunes qui traînent, telle que celle qui est prévue par la police de la zone Westkust, est contre-productive, ont estimé mardi un criminologue de la K.U.Leuven, le commissariat aux droits de l'enfant et le conseil flamand de la jeunesse. "Une enquête en criminologie montre que la tolérance zéro à l'égard des jeunes qui traînent en rue ne fonctionne absolument pas", souligne Stijn Vivijs, de l'institut pour la criminologie de la KUL. Pour Stijn Vivijs, la VIP va conduire à un jeu du chat et de la souris avec les jeunes. Et le criminologue d'estimer que la police de la Côte exagère. "Il ne s'agit pas ici d'un problème concret mais plutôt d'un sentiment d'insécurité."

Même son de cloche du côté du commissariat aux droits de l'enfant. "Il est dommageable que des actions soient menées au hasard pour viser les jeunes", affirme Bruno Vanobbergen du commissariat, qui plaide pour une politique à long terme. Enfin, le conseil flamand de la jeunesse estime que "les policiers qui vont énerver les jeunes vont davantage allumer le feu que l'éteindre" et que "de cette manière, les jeunes mais aussi les familles avec enfants vont être embêtés."

**LeVif.be, avec Belga**

**-2-**

## **Les trouble-fête interdits de piscines ?**

**DEFFET,ERIC; MARECHAL,GISELE; VAN ESPEN,JULIEN; ALBIN,DIDIER; RIZZA,ETTORE;  
MATRICHE,JOEL**

Le Soir Jeudi 28 avril 2011

Action, réaction. La ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom (Open VLD) n'a pas tardé à répondre aux débordements qu'a connu lundi soir le domaine récréatif de Hofstade, en Brabant flamand, où plus de 200 jeunes essentiellement originaires de Bruxelles ont bombardé de projectiles quelques policiers intervenus dans une bagarre, blessant légèrement deux d'entre eux.

Alors que le domaine Bloso (l'Adeps flamand) de Hofstade songe à instaurer un droit d'entrée de 4 euros pour les visiteurs qui ne seraient pas originaires du coin, la ministre va plus loin : elle propose de généraliser la méthode pratiquée au domaine De Nekker, à Malines, qui interdit l'entrée à ceux qui ont déjà commis du grabuge sur le site.

« *Nous voulons proposer un modèle semblable dans les autres domaines, explique Jef Schoenmaekers, porte-parole de la ministre. Le but est d'arriver à un système où il suffise de glisser sa carte d'identité électronique dans un lecteur pour qu'une lumière s'allume. Verte, on entre ; rouge, on reste dehors.* »



« On interdit bien de stade »

Le système envisagé serait basé sur une liste noire commune à tous les domaines provinciaux. La ministre rencontrera leurs représentants le 10 mai, ainsi que ceux des provinces et de la police. Quand bien même la chose serait-elle jugée possible, encore faudrait-il définir les modalités dans une loi. Le gouvernement étant en affaires courantes, la ministre sortante ne déposera pas le projet elle-même, mais renverra la balle au Parlement.

Si la mesure était votée, quelqu'un fiché au domaine de Huizingen, par exemple, pourrait se voir interdire l'accès à celui de Claire-Fontaine, à Godarville.

Mieux (ou pis) : Annemie Turtelboom songerait à proposer le même principe à des parcs privés, comme celui de Walibi. « *C'est tout à fait comme l'interdiction de stade au football*, poursuit Jef Schoenmaekers. *Au début, certains étaient contre, mais on a vu depuis que la mesure a porté ses fruits.* »

Voire. Pour la Ligue des droits de l'homme, bannir un hooligan des stades n'est en rien similaire à lui proscrire des activités physiques (lire ci-dessous). Les services d'aide à la jeunesse font grise mine eux aussi. Benoît Van Keirsbilck, directeur du SDJ (Service droit des jeunes) de Bruxelles, regrette l'aspect strictement répressif de cette proposition : « *On veut trier ceux qui sont autorisés à bénéficier de loisirs et les autres, mais en n'apportant aucune solution de fond au problème : ces jeunes ont-ils réellement la possibilité de bénéficier de loisirs à proximité, de pouvoir finalement trouver des lieux où se rassembler et avoir un certain nombre d'activités ?* »

Sur base d'un raisonnement similaire, la députée flamande Yamila Idrissi (SP.A) suggère au gouvernement bruxellois de ressortir des cartons le projet de piscine à ciel ouvert, imaginé voici quelques années par son coreligionnaire Pascal Smet, alors ministre bruxellois.

Mieux encadrer la jeunesse

À la fois bruxellois, député fédéral et membre de la commission intérieur à la Chambre, le socialiste Rachid Madrane estime également qu'une réponse répressive ne suffit pas : « *Il faut punir les auteurs de troubles violents, mais sans tomber dans une psychose qui reviendrait à interdire l'accès aux loisirs à des jeunes filles de Molenbeek. Afficher des prix d'entrée élevés, cela revient à instaurer un apartheid culturel.* »

Et le député, qui se défend de tout angélisme, de plaider pour que l'on accorde à Bruxelles les ressources nécessaires pour mieux encadrer sa jeunesse : « *Bizarrement, ceux qui nous refusent des moyens supplémentaires pour travailler la cohésion sociale, pour améliorer le mieux vivre ensemble, sont souvent les premiers à réclamer ensuite plus de sécurité.* »

## Benoît Van der Meerschen (LDH) : « Une vision sociétale dangereuse »

Entretien

Benoît Van der Meerschen, en tant que juriste et président de la Ligue des droits de l'homme, que vous inspire la proposition de la ministre Turtelboom ?

D'emblée, cela me pose énormément de questions. Quand on lit ce que dit M<sup>me</sup> Turtelboom, celui qui commet un délit ne pourra plus revenir dans un centre récréatif. Mais de quel délit parle-t-on ? Que veut dire « fauteur de troubles » – qui n'est pas une notion pénale ? Il y a déjà un flou sur le type de personnes visées, ce qui pose des questions sur la faisabilité de ce type de mesures. Je m'en pose aussi sur l'usage fait des données de la carte d'identité. Et puis sur la logique qui est tapie là derrière...

C'est-à-dire ?

On retrouve une fixation sur une catégorie de personnes. C'est de nouveau une logique qui consiste à réduire une personne à un acte. La ministre n'en est pas à son coup d'essai. Que quelqu'un, à un moment donné, ait été identifié comme « fauteur de troubles », ça ne veut bien sûr pas dire ipso facto que cette étiquette doit lui être collée sur le front tout le temps. On part ici du présupposé que si l'on a une fois fait une bêtise, on devient indésirable ad vitam. Cette vision sociétale me paraît éminemment dangereuse. Ce n'est évidemment pas en fermant des lieux de socialisation et de loisirs qu'on va régler les problèmes !

Faut-il pour autant tolérer les trublions ?

Lorsque quelqu'un commet un acte délictueux, chaque sanction pénale a différentes fonctions : celle de punir, parfois de protéger la société... mais aussi de participer à la resocialisation possible de la personne qui a fauté, à sa réflexion, à son éducation. Mais lorsqu'on dit « tu as fauté, tu es marqué au fer rouge, n'oublie jamais ça », on accentue une exclusion plutôt que de préparer une réinsertion.

La méthode semble pourtant marcher dans les stades de foot.

On ne peut pas comparer une activité purement de spectacle, sans fonction sociale émancipatrice, et quelque chose que l'on réclame de manière générale : que les jeunes puissent être socialisés et puissent pratiquer des activités sportives. Et puis, dans les stades de foot, il existe des mécanismes de contrôle très performants. Ici, on n'aurait pas le même contrôle et la finalité est différente.

## Bruparck

Le « fauteur de troubles » a disparu

Aux pieds de l'Atomium, l'entrée du village de Bruparck reste gratuite à côté des attractions payantes (Mini-Europe, Océade, Kinopolis). Pourtant, malgré une fréquentation estimée à quelque 300.000 personnes par an, le parc ne défraye plus la chronique. « *Les problèmes que nous avons connus étaient liés à la présence d'une discothèque sur le site. Depuis qu'elle a fermé, il y a un an et demi, le parc est devenu sûr* », assure son responsable, Robert Van Lancker. Le complexe est surveillé par la société Groupe 4, qui garde également le Palais des expositions. « *La police est aussi très présente sur place et effectue parfois des contrôles préventifs* », précise le responsable.

## Le domaine de Wégimont

Prévention et intégration

En 2008, un bus de 12 mètres assurant la liaison entre le quartier liégeois de Bressoux et le domaine provincial de Wégimont à Soumagne était pris d'assaut par des adolescents, ses sièges lacérés, les vitres pulvérisées. Une autre fois, les policiers durent intervenir après le jet d'un cocktail Molotov. En réaction, cette ligne 69 fut durant plusieurs mois placée sous surveillance policière. « *Un poste de police est maintenant ouvert, pendant toute la saison, et une société de gardiennage assure la surveillance du site*, explique le directeur du domaine, Eric Mestrez. *Nous employons aussi, de mai à fin août, des jeunes qui vivent dans les quartiers qui nous ont posé problème.* »

## Le grand large à mons

Sécurité maximale

A Mons, le site du Grand Large, dédié à une large zone de loisirs depuis quelques années, est... « blindé », question sécurité. « *Le port de plaisance est muni de grilles, et d'un passage individuel type "araignée"* », confie l'échevin Nicolas Martin, qui ajoute que « *le soir, les grilles de la capitainerie sont aussi fermées, ne permettant qu'un passage individuel. Des caméras de surveillance balayent le site, qui abrite par ailleurs la base de la police fluviale* ».

*La piscine, toute neuve, est définie comme zone prioritaire par la police, ajoute l'échevin des sports Achille Sakas. « Le gestionnaire a engagé une société de gardiennage, et la police effectue six passages par jour. »* Mais le chef de zone de la police insiste : priorité à la prévention.

## les lacs de l'eau d'heure

Quatre policiers durant l'été Loin des grandes villes, les lacs de l'Eau d'Heure ne peuvent pas compter sur des forces de sécurité importantes. Deux zones de police concernées – Botte du Hainaut et Philippeville – ont donc décidé d'unir leurs forces à la belle saison, du 15 juin au 15 septembre : une équipe de quatre personnes y est alors systématiquement affectée pour faire face à l'afflux important de touristes et aux « petits soucis ». En cas de coup dur, appel peut être lancé à des équipes d'intervention, voire à un renfort fédéral. Au village de vacances,

peuplé de familles, le calme est souvent de mise. Mais les jours de soleil, « une population venue de tous les horizons arrive en quelques heures ». Il s'agit d'ouvrir l'œil.

## La descente de la lesse

Surveiller les véhicules

« Je n'ai souvenir que d'un problème vraiment important, qui est survenu l'an dernier, explique Bernard Dehon, commissaire divisionnaire de la zone de police Haute-Meuse, concerné par le secteur de la Lesse. Des kayakistes venus en car du Hainaut avaient posé quelques soucis : ils avaient mis un café à sac et avaient provoqué des bagarres. Mais en général, la situation sur la Lesse est plutôt calme vu le nombre important de touristes qui fréquentent ce cours d'eau. » Le principal problème est ailleurs : « Les saisons précédentes, nous avons noté beaucoup de vols dans les voitures stationnées à Anseremme. Les véhicules restaient une bonne partie de la journée sans surveillance. »

## Marcinelle

Un gardiennage privé

Au sud de Charleroi, le centre social de délassément de Marcinelle est le lieu de loisir et de détente populaire par excellence. En période estivale, la piscine en plein air remporte les préférences. L'échevin Eric Massin (PS) rappelle les échauffourées de 2009, qui avaient dégénéré en bagarres générales : « Ces troubles nous ont amenés à passer un contrat avec une entreprise privée de gardiennage. Des agents assurent donc la sécurité dans les périodes d'ouverture tandis que nos maîtres nageurs surveillent la piscine. Et une convention nous lie avec la police pour que des patrouilles passent à des heures différentes devant le centre. L'ambiance est redevenue familiale. Un contrôle des identités ne mettrait pas le centre à l'abri des risques d'incident. »

## Turtelboom se penche sur la violence

(28/04/2011)



**La ministre de l'Intérieur demande à la Chambre de se pencher sur violence dans les centres de récréation**

**BRUXELLES** La ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom a invité jeudi le parlement à se pencher sur la possibilité d'ancrer dans le droit l'échange d'informations entre les domaines récréatifs, à l'image de ce qui se fait pour lutter contre le hooliganisme dans le football. La ministre

a été interrogée par plusieurs parlementaires après les incidents qui se sont produits récemment dans le domaine d'Hofstade.

"Quelqu'uns ne peuvent gâcher le plaisir de milliers de personnes", a dit la ministre. Pour elle "il est temps que le législateur relève le gant". La ministre a encore indiqué qu'une réunion aura lieu le 10 mai entre les chefs de corps, les directeurs des centres de récréation et éventuellement les bourgmestres concernés. On y examinera notamment quelles pratiques mettre en oeuvre pour combattre le phénomène.

© La Dernière Heure 2011

**-3-**

## Un débat sur les couvre-feux

Le Vif mercredi 23 juin 2010 à 09h18

*L'été est propice à l'adoption de règlements relatifs aux rassemblements de jeunes, la nuit. Un couvre-feu existe déjà dans de nombreuses communes wallonnes. Ecolo tente de porter le débat au niveau fédéral pour obliger tous les partis à se positionner clairement.*



Une mesure telle qu'un couvre-feu doit respecter la règle de proportionnalité. © Frédéric Pauwels

C'est surtout le dernier couvre-feu instauré en région liégeoise qui a fait réagir les verts. En novembre dernier, le collège communal de Seraing adoptait un nouveau règlement plutôt draconien : interdits les attroupements de mineurs d'âge de nature à « troubler la paix ou la tranquillité des habitants, par des chants, cris, bruits, sérénades, illuminations... ». Les jeunes qui se font pincer en rue entre 22 et 6 heures sont emmenés au poste de police où leurs parents viendront les chercher. Ils risquent une amende administrative de 125 à 250 euros.

« Nous étions confrontés à des problèmes de vandalisme et de tapage nocturne avec des bandes de jeunes dans certains quartiers, justifie le bourgmestre Alain Mathot (PS) qui réfute le terme de « couvre-feu ». Les contrôles de police classiques ne permettaient pas d'enrayer le phénomène. J'ai voulu donner un outil légal particulier aux policiers. »

Jugeant cette réglementation trop sécuritaire, le député Ecolo Eric Jadot, un Liégeois, a décidé de réagir. En janvier dernier, il a d'abord posé une question parlementaire à la ministre de l'Intérieur. Annemie Turtelboom (Open VLD) a dû reconnaître qu'on pouvait douter de la conformité du règlement de Seraing à la lumière de la jurisprudence du Conseil d'Etat. En effet, selon cette juridiction, une mesure telle qu'un couvre-feu doit respecter la règle de la proportionnalité. Traduction : il doit être limité dans le temps, à une zone géographique et répondre à une situation problématique particulière. Ce qui n'est apparemment pas le cas à Seraing. Le nouveau règlement communal n'a cependant pas été attaqué devant le Conseil d'Etat...

## Une position claire

« Cela peut encore se faire, assure Eric Jadot, bien que les délais pour saisir le Conseil d'Etat soient dépassés, mais nous préférons porter le débat sur le terrain politique, au niveau fédéral. » Il faut dire que, ces dernières années, les couvre-feux ont fait l'objet d'une véritable contagion dans les communes du sud du pays. Selon l'Union des villes et communes wallonnes (UVCW), près d'une sur dix aurait déjà approuvé un arrêté ou un règlement de ce type, ciblant les attroupements de jeunes la nuit. Aucun recensement n'a été effectué mais, selon toute vraisemblance, la région liégeoise détient la palme des couvre-feux. De nombreux mayeurs socialistes (Bassenge, Fléron, Soumagne, Beyne-Heusay, Ans, Grâce-Hollogne...) ont succombé aux sirènes de cette réglementation.

En guise d'amorce pour le débat, les Liégeois d'Ecolo-j ont tout récemment écrit une lettre au conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ), dont le rôle est d'observer les besoins des jeunes sur le terrain. « Nous devons encore nous positionner mais il est clair que nous sommes plutôt anti-couvre-feux », annonce Pedro Vega du CAAJ liégeois.

Suite logique : la ministre de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française, Evelyne Huytebroeck (Ecolo), sera bientôt saisie par le CAAJ. Ensuite, Ecolo compte obliger les autres partis - le PS en tête - à se positionner clairement sur ce type de mesure. « Le but serait soit d'interdire carrément les couvre-feux ciblant les jeunes, soit d'obliger le ministère de l'Intérieur à encadrer les communes qui adoptent un tel règlement pour éviter les dérives », explique Jadot. On se souvient qu'une résolution semblable avait été lancée en 2005 par les députés fédéraux Denis Ducarme (MR) et Patrick Moriau (PS), soucieux de cadrer les initiatives communales. Mais leur proposition est restée lettre morte. Les verts seront-ils plus persuasifs ? Alain Mathot se dit, en tout cas, prêt à en discuter au Parlement.

En attendant, le débat est déjà annoncé, cet été, à Thuin, la commune du ministre régional wallon Paul Furlan (PS). Dans la paisible capitale de la Thudinie, le conseil communal avait adopté une ordonnance « couvre-feu » dès 2005, puis un règlement imposant la fermeture des bistros à 2 heures. Le second est toujours en vigueur.

« Une table ronde avec tous les acteurs concernés sera organisée début juillet pour évaluer l'efficacité de la mesure, promet Philippe Blanchart, le bourgmestre faisant fonction. Nous voulons éviter qu'à l'heure de fermeture obligatoire des cafés, les jeunes prennent le volant pour continuer la fête à Charleroi. » Les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les 20-25 ans... A suivre.

THIERRY DENOËL

## "Il faut interdire le couvre-feu visant les jeunes"

Le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CAAJ) demande aux autorités communales concernées d'interdire les règlements visant à appliquer un couvre-feu, rapporte lundi le quotidien

*La Libre Belgique*. Instance consultative, le Conseil vient de rendre un avis en ce sens.

Confronté à un problème local, la commune de Bernissart a interdit les rassemblements de plus de trois personnes entre 16 et 5 heures du matin, autour d'une ancienne école dont les bâtiments font l'objet de dégradations.

D'autres communes ont déjà pris des mesures du même type dans un passé récent, singulièrement en été, lorsque, profitant du temps clément, des jeunes se regroupent à l'extérieur et se voient reprocher certaines nuisances.

Le fait de se trouver dans l'espace public, que l'on soit jeune ou non, reste une forme de socialisation naturelle et indispensable, insiste le CCAJ. (belga)

28/06/10 08h08 7 sur 7

-4-

## Turtelboom appelle à prévenir la radicalisation des jeunes

Rédaction en ligne

Le Soir, mercredi 29 décembre 2010, 09:17

La ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, appelle les écoles, clubs sportifs et associations de jeunesse à intervenir si des jeunes menacent de se radicaliser, indique-t-elle dans De Standaard et Het Nieuwsblad.

La radicalisation est à la base du terrorisme, mais elle est souvent indétectable. « *Je demande que les enseignants et autres personnes qui travaillent avec les jeunes soient attentifs au phénomène. Lorsqu'ils remarquent qu'un jeune s'éloigne des autres et tient des propos qu'il n'aurait pas tenu auparavant, cela doit être un signal pour en parler avec le jeune. Et si cela ne donne rien, je demande à ces personnes de faire appel à la police.* » La ministre a lancé cet appel deux mois après la publication de l'étude des criminologues Paul Ponsaers et Brice De Ruyver sur la « polarisation et la radicalisation en Belgique ».

« *Le but n'est pas de signaler chaque jeune qui se conduit de manière un peu étrange. Il s'agit de sortir de leur isolement des jeunes qui changeraient soudainement de comportement* », a précisé la ministre.